

Compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2018

Absents excusés : Mme LEBLANC PUJOL Agnès, M. FILLIATRE Thomas, M. FAUGERE Didier, M. MAURIG Alain.

Absents : Mme CAPDAREST LASSERETTE Élisabeth, M. PRADALIER Sébastien, Mme FORESTIE Christine.

- **Approbation du compte rendu du 2 octobre 2018**

Concernant la voirie communautaire : M. MANCEAU fait remarquer que ce n'est pas au bureau des Maires de prendre une telle décision mais au conseil communautaire. Cette restitution à la commune se fait sans transfert de fonds. Cela parce que le budget de la CDC n'est pas « TOP, TOP, TOP »

Concernant le SDEEG : M. MANCEAU avait indiqué que dans le document fourni il était à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre. À la fin du contrat la commune se retrouve sans rien, le logiciel étant un logiciel propriétaire.

Dans les questions diverses : concernant le RUE (Répertoire Électoral Unique) j'avais indiqué que c'est vous qui faisiez le choix de la majorité. La discussion n'est pas une délibération.

Camion des saisonniers en bord de Garonne : L'ODG est aux abonnés absents. M. MANCEAU propose de faire quelque chose comme pour la station d'épuration.

M. le Maire a fait une réunion où étaient conviés les 4 maires de l'appellation. L'ODG doit se positionner début janvier pour que ces saisonniers n'envahissent pas le secteur. M. le Maire a saisi la députée et la sénatrice. Une solution pourrait être trouvée avec le Préfet pour le financement des aménagements. La CDC a été alertée par courrier.

- **Restauration de la continuité écologique du ciron : seuil de Sanche : Signature de la Convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Syndicat d'Aménagement du Bassin-Versant du Ciron.**

L'objectif retenu est la restauration de la continuité écologique sur 64 km du Ciron entre la confluence avec la Garonne et le barrage de la pisciculture du Caouley et sur 6 km du Baillon. Cette opération cible à la fois la restauration des espèces piscicoles dont les espèces cibles sont l'anguille, les lamproies migratrices et la truite de mer, mais également l'amélioration du transport sédimentaire qui est un enjeu majeur défini dans le cadre du SAGE Ciron.

M. LABADIE demande si la commune doit prévoir le coût des travaux (155 000 €) dans son budget ou est-ce le syndicat qui prend en charge. Réponse c'est la commune qui doit prendre en charge même si par la suite une grosse partie de la somme est comblée par les subventions qui suivant le cas peut aller jusqu'à 100 %.

M. MANCEAU demande si on va voir les fondations du lavoir et se retrouver dans la même situation d'il y a quelques années où il n'y avait pas d'eau entre le lavoir et les pelles. La réponse est oui. M. MANCEAU trouve que ce ne va pas être très joli.

M. MANCEAU demande ce qui est prévu pour la maintenance du projet sur 10 ou 15 ans ? La réponse est que seul le remplacement des madriers bois de mise à niveau seront à remplacer.

Vote contre M. MANCEAU. Abstention M. FAUGERE

- **Versement des indemnités de fonction au maire : modifications pour le mois de décembre 2018 et à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Pour des raisons économiques indemnité de Maire plus indemnité de la CDC dépassent le plafond au dessus duquel la commune est redevable des cotisations patronales. Afin de rester en dessous de ce seuil il est proposé de passer de 25 à 24 % de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Maire.

Une abstention le Maire

- **Questions Diverses**

Multiple rural : Jeudi il va y avoir un article dans le Républicain fait par M. LADOS. Cet article indique que le projet multiple rural a été retenu parmi les 6 projets qu'a sélectionnés ARTURBA. Il est bon de rappeler que par délibération du 31 octobre 2013 le « projet de création d'un multiple rural pour redynamisation commerciale du centre bourg » a été voté par le conseil municipal. Les conseillers suivants s'étaient abstenus BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, Mme MARTIN RUIZ Véronique, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, LECOMTE Jean-Michel, M. ROULLEUX Maurice.

M. LECOMTE tient à préciser, bien que ce ne soit pas dans le compte rendu, qu'ils se sont abstenus parce qu'ils n'étaient pas au courant du projet.

M. GUILLOT précise qu'ils n'ont jamais été tenus au courant du projet.

Construction de l'ARIESTE : M. MANCEAU demande si les conseillers sont au courant du partage d'une grande parcelle en quatre parcelles. J'ai demandé par courrier un certain nombre d'informations à M. le Maire. M. le Maire ne m'a pas indiqué si les 4 parcelles étaient au même nom, SCI et en nom propre. Cette division permet de faire éventuellement 4 maisons dont l'accès est qualifié par M. le Maire « l'étroitesse d'accès ». M. Daney rappelle qu'il avait déposé deux certificats d'urbanismes pour construire deux maisons. M. MANCEAU avait signé les certificats. M. MANCEAU rappelle qu'il avait convoqué M. DANEY pour lui indiquer qu'il avait trouvé que la façon dont il avait traité le problème n'était pas très honnête.

Travaux de VELUX : des travaux ont lieu sans savoir s'il y a eu des autorisations et si les déclarations réglementaires avaient réalisées. Mme BUSTIN sans que son nom soit indiqué prend la parole pour indiquer qu'elle est en règle.